

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2012**

L'an deux mille douze, le onze juin, le conseil municipal de la commune d'Arenthon, dûment convoqué le quatre juin deux mille douze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MM. J. BOEX, J. BROUARD, C. MOENNE, M. MOLINA,  
P. ROUSSEAU, N. TARDIF, A. VELLUZ  
MMES C. BOEX, A. COLLOMB, C. COUDURIER, J. FREMEAUX,  
M. MARCAULT, M. VIGNE

Secrétaire de séance : M. J-S. DESTRUEL

### **ORDRE DU JOUR**

- *Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 7 Mai 2012*
- *Urbanisme*
- *Indemnité représentative de logement des instituteurs – Fixation du montant pour 2012*
- *Activités proposées aux jeunes de 12/17 ans – Approbation des tarifs spécifiques pour l'activité de plongée sous-marine*
- *Rapports établis par chaque commission concernant les travaux en cours*
- *Questions diverses*
- *Dates à retenir.*

### **S E A N C E**

#### **§ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2012**

Une remarque a été faite sur la tournure d'une partie du texte de la délibération concernant l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme. Celle-ci a été prise en compte. Le compte-rendu est alors approuvé.

### **URBANISME**

#### **La commission du 10 Mai 2012**

- ❖ Certificats d'urbanisme d'information :

Maître BRUNET Xavier  
Terrains situés au lieu-dit Chez Verdet  
Superficie : 1 377 m<sup>2</sup>  
Zonages : - NAc (Zone d'urbanisation future à règlement alternatif)  
- ND (Zone de protection des sites, paysages et espaces boisés)

Maître LASSALLETTE Geoffroy  
Représentant Mme HOTELLIER veuve BERTHET Aimée  
Terrain situé au lieu-dit La Tour  
Superficie : 1 200 m<sup>2</sup>  
Zone UC : habitat résidentiel

Maître NAZ Dominique  
Terrains situés Route de Bonneville  
Superficie : 213 m<sup>2</sup>  
Zone NA : urbanisation future

❖ Déclarations préalables : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Mr BEUVE Jean-François  
61, Lotissement Les Vergers  
Superficie terrain : 1 119 m<sup>2</sup>  
Superficie piscine : 31,50 m<sup>2</sup>  
Zone NAc : urbanisation future à règlement alternatif

**Création d'une piscine enterrée**

Mr BONVIN Frédéric  
704, Route de Lanovaz  
Superficie terrain : 1 500 m<sup>2</sup>  
Zone UC : habitat résidentiel

**Abri de jardin et portail pour utilisation occasionnelle**

❖ Permis de construire : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Mr et Mme BARBIER Christophe  
1007 Bis, Route de Lanovaz  
Superficie terrain : 1 068 m<sup>2</sup>  
Zone UC : habitat résidentiel

**Réhabilitation corps de ferme et abri de voitures**

### **La commission du 31 Mai 2012**

❖ Certificat d'urbanisme d'information :

Monsieur SCRIVO David  
320, Route de Berny  
Terrain situé Chemin des Ornay  
Superficie : 1 252 m<sup>2</sup>  
Zonages : zone UC (habitat résidentiel) et ND (zone de protection des sites, paysages et espaces boisés)

Maîtres ACHARD et CONVERS  
 Terrains situés 694, Route de Fessy  
 Superficie : 1 215 m<sup>2</sup>  
 Zonages : zone UC (habitat résidentiel) et zone NC (zone naturelle)

❖ Déclarations préalables : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Mr BURTIN Raphaël  
 703, Route de Fessy  
 Superficie : 1 511 m<sup>2</sup>  
 Zone UC : habitat résidentiel

**Annexe accolée à l'habitation (petit local de rangement)**

Mr JOUVET Thierry  
 255, Route de Lanovaz  
 Superficie : 1 760 m<sup>2</sup>  
 Zone UC : habitat résidentiel

**Clôture séparative**

Mr BOEX Pascal  
 378, Route des Arculinges  
 Superficie : 2 635 m<sup>2</sup>  
 Zone UC : habitat résidentiel

**Installation de panneaux photovoltaïques**

<p><b>INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS                  FIXATION DU MONTANT POUR 2012</b></p>
--

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'indemnité représentative de logement des instituteurs est fixée, chaque année, par arrêté préfectoral, après consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale et des Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil de la proposition de la fixation du montant retenu par la Préfecture, selon la circulaire en date du 11 mai 2012, à savoir :

Indemnités	I.R.L. mensuelle	I.R.L. annuelle	Charge annuelle pour la commune
<b>Instituteurs non chargés de famille</b>	<i>187,20 €</i>	<i>2 246,40 €</i>	<i>0 €</i>
<b>Instituteurs chargés de famille (+ 25 %)</b>	<i>234,00 €</i>	<i>2 808,00 €</i>	<i>0 €</i>
<b>Instituteurs chargés de famille – directeur avant 1983 (+ 25 % + 20 %)</b>	<i>271,44 €</i> (dont 37,44 € à la charge de la commune)	<i>3 25,28 €</i>	<i>449,28 €</i>

*Le conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

**DONNE un avis favorable.**

**ACTIVITES PROPOSEES AUX JEUNES DE 12/17 ANS -  
APPROBATION DES TARIFS SPECIFIQUES  
POUR L'ACTIVITE DE PLONGEE SOUS-MARINE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les tarifs applicables aux activités proposées aux jeunes, âgés de 12 à 17 ans, avaient été approuvés selon la délibération N°. 48 en date du 29 août 2011.

Monsieur le Maire indique que l'activité de plongée sous-marine sera proposée aux enfants durant les journées jeunesse des vacances d'été.  
Etant donné le coût important de cette activité, il y aurait lieu d'appliquer un tarif spécifique. L'inscription et la facturation pour ladite activité s'effectueront à la journée.  
Monsieur le Maire précise que sont concernés les jeunes domiciliés à Arenthon et à Scientrier.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants, selon le quotient familial :

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>ARENTHON et SCIENTRIER</b>
0 à 740 €	15 €
de 741 € à 1 132 €	20 €
Supérieur ou égal à 1 133 €	25 €

*Le conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

**DECIDE** d'appliquer les tarifs stipulés ci-dessus, pour l'activité de plongée sous-marine proposée pour les jeunes de 12 à 17 ans, et ce, à compter de juillet 2012.

Cette tarification sera applicable par tacite reconduction sauf modification.

**RAPPORTS ETABLIS PAR CHAQUE COMMISSION  
CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS**

**§ COMMISSION URBANISME & AMENAGEMENT DU VILLAGE**

- Les dossiers du projet de PLU arrêté ont été déposés à la Préfecture le 29 Mai 2012.
- Courant juin, la commune va faire une demande pour nommer un commissaire enquêteur dont l'action débutera après les vacances d'été. Notre projet de PLU sera présenté au conseil communautaire le mardi 26 Juin qui devrait l'approuver.

- S'agissant de la loi concernant la majoration de 30% des droits à construire, après discussion, les élus ne sont pas favorables à cette majoration.  
Dans un premier temps, la commune prendra une délibération qui fixera les modalités de mise à disposition du public de la note d'information et de participation du public.  
Dans un deuxième temps, une note d'information sera établie afin d'informer la population de la position du conseil municipal et de présenter les conséquences de l'application de cette majoration sur le territoire. Les habitants auront un mois pour transcrire leurs remarques sur un registre.  
A l'issue de la phase d'information et de participation du public, le maire présentera la synthèse des observations du public au conseil municipal. La synthèse des observations du public sera tenue à disposition de la population.  
Enfin, le conseil municipal prendra une nouvelle délibération pour approuver ou non le dépassement des règles de constructibilité.

## **§ COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS**

- Le portail fermant l'accès aux toilettes publiques a été fabriqué et installé par Christian, notre agent technique. Cela va être fait pour l'accès au local des jeunes, proche de l'Auberge.
- L'entreprise JORDAO va poursuivre durant l'été la peinture des bandes de rives des bâtiments de l'auberge et de l'école (partie neuve).

## **§ COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE**

- **VOIRIE**
  - Des bandes podotactiles vont être posées au niveau des passages protégés dans le chef-lieu.
  - La peinture de la voirie sera effectuée aux endroits nécessaires.
  - La procédure d'appel d'offres pour l'aménagement du cimetière va bientôt débiter.
- **SECURITE**
  - Le plan communal de sauvegarde et le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) seront présentés aux élus lors du conseil municipal du mois de septembre.
  - Le DICRIM sera distribué en même temps que le bulletin municipal.

## **§ COMMISSION ENVIRONNEMENT**

- Le diagnostic éclairage public a démarré. Le bilan sera établi début juillet et présenté au conseil municipal au mois de septembre.
- Une réunion a eu lieu le 7 juin avec le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) et le bureau d'études CPR. Ce dernier a contrôlé 22 armoires électriques et 164 points lumineux, le réseau électrique d'Arenthon est sain.  
Le bureau d'études CPR va définir les besoins photométriques réels dans chaque secteur,

afin d'atteindre l'objectif de consommer moins et d'éclairer mieux.

- La Commission Environnement va bientôt installer les panneaux de cheminements. Une réunion d'organisation a lieu le vendredi 22 juin à 18h00 au hangar communal.
- Un agrandissement du périmètre du site Natura 200 est proposé, celui-ci devra être approuvé par le conseil municipal cet automne. Près de 800 hectares ont été repérés entre le secteur du Giffre et la frontière Suisse, il s'agit de domaines appartenant pour la plupart au SM3A et au domaine fluvial de l'Etat.

## **§ COMMISSION ECOLE - PERISCOLAIRE**

- **ECOLE**
  - Le conseil d'école aura lieu le mardi 26 juin à 20h00.
  - Tous les enfants dans l'année de leur 3 ans ont été pris dans une école maternelle de la Communauté de communes du Pays Rochois.
  - L'école d'Arenthon compte déjà 91 inscriptions pour la rentrée scolaire 2012-2013.
- **PERISCOLAIRE**

Une fête de la périscolaire aura lieu le vendredi 29 juin de 16h30 à 18h, au cours de laquelle sera fait une présentation du service.

## **§ COMMISSION JEUNESSE ET SPORT**

- Une enquête de satisfaction va être distribuée aux parents pour connaître le retour des parents vis-à-vis des activités proposées par le service Enfance Jeunesse.
- Les programmes pour les activités jeunesse de cet été viennent d'être affichés en Mairie, au Service Jeunesse et publiés sur le site internet de la commune.

## **§ COMMISSION SOCIAL**

- Voyage des anciens : cette excursion de deux jours fût très appréciée par l'ensemble des participants.

## **§ COMMISSION ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES AUX ESPACES PUBLICS**

- A l'extérieur, divers travaux vont être réalisés :
  - Réfection de la place située devant l'épicerie
  - Pose de bandes podotactiles en extérieur et dans les locaux communaux (mairie et école)

## **§ COMMISSION ANIMATION**

- Le bulletin municipal est en cours d'impression, il sera distribué aux habitants fin juin.

## **§ SYNDICAT D'EAU**

- Des travaux vont être réalisés sur le réseau d'eau de Fessy par la société MTPP qui a été retenue pour le marché. Les travaux vont commencer le 18 juin et dureront un mois.

## **§ C.C.P.R.**

- La C.C.P.R. est en train de réfléchir à mettre en place des conteneurs de déchets semi-enterrés dans les zones rurales avec un système de badge. Cela aura pour but de facturer à l'utilisateur ses fréquences et le poids de ses ordures ménagères.

## ***QUESTIONS DIVERSES***

- Monsieur le Maire informe les élus que l'association RK TEAM a déposé une demande de subvention exceptionnelle. Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal pour accorder une subvention de 300 euros à titre exceptionnel.
- Monsieur le Maire a précisé la facturation de la location de la grande salle de la Maison des Associations pour les associations. La location de la salle sera facturée aux associations dans les cas où il s'agit d'activités à but lucratif.
  - Amicale des Sapeurs Pompiers : Ayant donné un trop perçu de 300 € la commune va leur verser une subvention exceptionnelle de 300 €
  - Association Mer Montagne : une soirée a été payée d'avance.
  - Comité des Fêtes : un tarif de 500 euros est proposé pour environ 10 soirées de 8 heures soit environ 80 heures. Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal pour approuver la fixation de ce forfait pour le Comité des Fêtes.
  - Energy Dance : un tarif de 1500 euros est proposé pour environ 80 soirées de 3 heures soit environ 240 heures. Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal pour approuver la fixation de ce forfait pour l'association Energy Dance.
- Monsieur le Maire informe les élus que le lycée Guillaume Fichet a déposé une demande de subvention exceptionnelle pour l'achat de VTT. Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal pour accorder une subvention de 100 euros.

## ***DATES À RETENIR***

- Mardi 12 Juin à 18h30 : CCPR – Commission STEP
- Mercredi 13 Juin à 18h30 : CCPR – Commission Assainissement
- Jeudi 14 Juin à 9h00 en Mairie : Réunion avec ALVEOLE (insertion des jeunes)
- Jeudi 14 Juin à 20h00 au stade : Assemblée générale du Football Club Arenthon Scientrier
- Vendredi 15 Juin : Fête de la Musique

- Dimanche 17 Juin : Elections législatives 2ème tour
- Mardi 19 Juin à 19h00 : CCPR – Commission Déchets
- Vendredi 22 Juin à 9h00 à Neuvecelle : Assemblée générale de l'EPF
- Vendredi 22 Juin à 8h30 à la CCPR : SCOT – PADD
- Vendredi 22 Juin à 17h00 : Inauguration de la Mairie de Contamine-sur-Arve
- Vendredi 22 Juin à 18h00 au hangar communal : Commission Environnement élargie
- Samedi 23 Juin : Fête de l'école
- Mardi 26 Juin à 20h00 : Conseil d'école
- Mardi 26 Juin à 20h00 à Amancy : CCPR - Conseil communautaire
- Mercredi 27 Juin à 19h00 à Monnetier : Syndicat de Bellecombe
- Jeudi 28 Juin à 19h00 à Cornier : Repas pour les conseillers communautaires
- Vendredi 29 Juin de 16h30 à 18h00 : Fête de la périscolaire
- Samedi 30 Juin : Fête du Foot
- Lundi 9 Juillet à 20h00 : Conseil Municipal
- Vendredi 13 Juillet à 8h30 à la CCPR : SCOT – PADD
- Vendredi 20 Juillet à 8h30 à la CCPR : SCOT – PADD
- Lundi 10 septembre à 20h00 en Mairie : Conseil Municipal

Séance levée à 22h00.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Alain VELLUZ,